



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/55/8
21 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-cinquième session

Genève, 15-26 septembre 2008

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
b) Secteurs d'un intérêt primordial pour les pays les moins avancés dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: Compétitivité à l'exportation – questions de politique générale et priorités

**ACTIVITÉS ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DE LA CNUCED EN VUE
DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LA DÉCENNIE 2001-2010:
SEPTIÈME RAPPORT INTERMÉDIAIRE**

Rapport établi par le secrétariat de la CNUCED*

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la décision 476(L) en date du 17 octobre 2003 du Conseil du commerce et du développement. Il vise à aider le Conseil dans son examen annuel des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Il servira également de contribution de la CNUCED à l'examen annuel des progrès de la mise en œuvre du Programme qui sera effectué par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social.

Le paragraphe 41 de l'Accord d'Accra dispose que «la CNUCED doit renforcer l'attention spéciale qu'elle accorde aux besoins des pays les moins avancés et de l'Afrique dans tous ses domaines de compétence», tandis que son paragraphe 212 souligne que la coopération technique de cette dernière doit continuer de répondre en particulier aux besoins des pays les moins avancés et du continent africain. Le présent rapport décrit les activités menées en 2007 par la CNUCED en faveur des pays les moins avancés selon les trois piliers de son mandat: recherche et analyse directive, formation de consensus et coopération technique.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée plus haut en raison de retards survenus dans son traitement.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. RAPPORT 2007 SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS: SAVOIR, APPRENTISSAGE TECHNOLOGIQUE ET INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT	3
II. SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS À LA DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE.....	4
III. CONTRIBUTION À L'EXAMEN TRIENNAL DE LA LISTE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS ÉTABLIE PAR L'ONU	5
IV. COMMERCE INTERNATIONAL ET DOMAINES CONNEXES	6
A. Négociations commerciales, diplomatie commerciale et développement	6
B. Droit de la concurrence, politiques relatives aux consommateurs et développement	7
C. Commerce, environnement et développement.....	8
D. Produits de base et développement	9
E. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	10
V. INVESTISSEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	11
VI. TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE	13
A. Programme du système douanier automatisé (SYDONIA)	13
B. Activités de facilitation du commerce et des transports	13
C. Examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (STI)	13
D. Technologies de l'information et des communications (TIC): commerce et tourisme électroniques	14
E. Institut virtuel, TrainForTrade et cours sur les principales questions économiques internationales	15
F. Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)	16
VII. CONCLUSION	16

Introduction

1. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en mai 2001, a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010. Ce programme vise à améliorer sensiblement les conditions de vie des plus de 600 millions de personnes vivant dans les 49 PMA et au-delà, à progresser de façon substantielle vers la réduction de moitié, d'ici à 2015, du nombre d'habitants des PMA vivant dans l'extrême pauvreté ainsi qu'à aider au développement durable de ces pays.

2. En vue d'atteindre ces objectifs, le programme souligne l'importance d'une démarche intégrée dans le traitement des problèmes de développement qui se posent aux PMA. Cela suppose, d'une part, un partenariat renforcé et amélioré pour le développement et, d'autre part, une cohérence et une compatibilité entre les diverses politiques et stratégies au niveau national et à l'échelon mondial. Le programme vise également à assurer une approche équilibrée des composantes économiques, sociales et environnementales d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable pour les PMA. Il prend pleinement acte des responsabilités et des engagements partagés des PMA eux-mêmes et de leurs partenaires de développement dans la réalisation des buts et objectifs majeurs du programme.

3. Le programme, en son paragraphe 114, invite l'Assemblée générale des Nations Unies à envisager de convoquer, vers la fin de la décennie, une quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA afin de réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action et de décider des mesures à prendre par la suite. Dans cette optique, l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/203 adoptée le 19 décembre 2007, prie le Secrétaire général, «durant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, de préparer une note proposant les modalités d'organisation de cette conférence, notamment ses préparatifs».

4. Le présent rapport a été établi en application de la décision 476(L) du Conseil du commerce et du développement et donne des renseignements détaillés sur les activités menées par la CNUCED en 2007 à l'appui des PMA dans les domaines de la recherche et de l'analyse directive, de la formation de consensus et de la coopération technique.

I. RAPPORT 2007 SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS: SAVOIR, APPRENTISSAGE TECHNOLOGIQUE ET INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

5. Les rapports de la CNUCED sur les PMA demeurent le principal produit des activités de recherche et d'analyse directive du secrétariat sur les PMA. Le rapport de 2007 tente de répondre aux questions suivantes: 1) comment intégrer les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation (STI) axées sur le rattrapage technologique dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté; 2) quel est l'impact de régimes stricts de droits de propriété intellectuelle sur les processus de développement technologique dans les PMA et les options qui s'offrent pour améliorer les conditions d'apprentissage de ces pays; 3) comment faire face aux pertes de personnel qualifié résultant de l'émigration; 4) Comment les PMA et leurs partenaires de développement peuvent-ils utiliser l'aide en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation fournie dans le cadre de l'aide publique au développement pour favoriser l'apprentissage technologique et l'innovation.

6. Dans la réponse qu'il apporte à ces questions et à d'autres questions connexes, le rapport montre l'importance décisive du savoir, de l'apprentissage technologique et de l'innovation dans la production mondiale et dans la création de valeur ajoutée à l'échelle mondiale. Il fait valoir que, s'agissant des PMA, la structure actuelle de l'accès de ces pays aux technologies, qui repose sur des mécanismes de marché – commerce, investissements étrangers directs et acquisition de licences – ne contribue pas à réduire l'ampleur du fossé des connaissances à l'échelle mondiale. Dès lors, le risque est grand que les PMA soient de plus en plus marginalisés s'ils n'augmentent pas sensiblement le contenu de connaissances de leur économie et ne diversifient pas celle-ci au moyen de l'apprentissage et de l'innovation. Comme les rapports précédents, le principal message qui ressort du rapport de 2007 est que, pour assurer un développement soutenu et réduire la pauvreté dans les PMA, il est essentiel de placer le développement des capacités productives – conjuguées à un essor de l'emploi productif – au cœur des politiques nationales et internationales. Les stratégies devront donc être réorientées de façon à mettre l'accent sur la facilitation du processus de diversification par l'accumulation de capital et l'accélération du progrès technique, afin d'axer l'économie, par des changements structurels, sur des secteurs à plus grande valeur ajoutée nationale.

7. À sa cinquante-quatrième session, le Conseil du commerce et du développement a débattu des constatations et des conclusions du rapport et a adopté des conclusions concertées. Une table ronde thématique de haut niveau a été organisée au cours de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra (Ghana) du 20 au 25 avril 2008. S'inspirant des préconisations des rapports de 2006 et 2007, la table ronde a étudié de près les stratégies possibles pour développer les capacités productives dans les PMA et les priorités à cet égard, notamment le rôle que doivent jouer le savoir, l'apprentissage technologique et l'innovation. Au cours du débat, les participants se sont largement accordés à estimer que les lignes d'action proposées par le secrétariat de la CNUCED dans sa série de rapports sur les PMA indiquaient des moyens de répondre efficacement aux problèmes de développement rencontrés par ces pays.

II. SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS À LA DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

8. Depuis plusieurs années, la CNUCED propose un appui fonctionnel et technique aux PMA afin de leur permettre de participer davantage aux grandes conférences et réunions au sommet qui ont lieu dans le monde. En 2007, le secrétariat a conçu et réalisé un projet (INT/OT/BP) visant à aider les PMA à participer aux travaux préparatoires de la douzième session de la Conférence, puis à la Conférence elle-même. Dans le cadre d'un projet financé par les Gouvernements autrichien et norvégien, une évaluation complète des difficultés importantes rencontrées par les PMA en matière de commerce et de développement a été menée, à partir d'études de cas sur les principales exportations des PMA dans les différents secteurs et d'une série d'études de cas nationales¹. À l'occasion de ce projet également, la CNUCED a organisé à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 22 au 24 octobre 2007 une réunion préparatoire d'experts qui a adopté, sous forme de propositions de négociation, des recommandations qui ont

¹ Ces études – pour le Bénin, le Bhoutan, le Burkina Faso, le Burundi, le Mozambique, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal et le Soudan – ont été présentées lors d'une réunion d'experts tenue à Arusha et peuvent être obtenues sur le site www.unctad.org.

fortement contribué à la participation des PMA aux travaux préparatoires de la Conférence et à la Conférence elle-même.

9. Le secrétariat a publié un document sur le résultat final du projet (UNCTAD/ALDC/2008/1) contenant une synthèse des études de cas par secteur et par pays, et indiquant les enseignements à retenir et les conclusions pour les politiques, ainsi que les recommandations de la réunion d'experts. Cette publication est présentée à la session en cours du Conseil en tant que document de fond pour l'examen des progrès de la mise en œuvre du Programme (point 4 de l'ordre du jour provisoire). À long terme, la diversification des produits de base doit être vue comme déterminante pour pérenniser la croissance économique et le développement des PMA. Les études de cas par pays et par secteur montrent aussi que, malgré des obstacles nombreux et complexes, il existe de vastes possibilités, pour de nombreux PMA, de rejoindre le groupe des pays qui réussissent à l'exportation, notamment pour ceux d'entre eux qui exportent du pétrole, du cuivre, du café, du cacao, des fruits à coque et des textiles, par exemple. L'horticulture, la pêche et le tourisme sont également des domaines à fort potentiel.

III. CONTRIBUTION À L'EXAMEN TRIENNAL DE LA LISTE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS ÉTABLIE PAR L'ONU

10. La CNUCED a contribué sur le fond et sur un plan technique aux travaux du Comité des politiques de développement² et aux travaux du Conseil économique et social dans l'examen de la liste des PMA. Une utilité particulière a été reconnue aux travaux de la CNUCED concernant les profils de vulnérabilité des PMA qui répondent aux critères leur permettant d'être retirés de la liste. Ces profils, élaborés à la demande du Comité, jouent un rôle essentiel car ils révèlent les problèmes structurels qui affectent l'économie de ces pays et permettent ainsi au Comité d'apporter une réponse sûre à la question du retrait de la liste des PMA. Cette tâche a été intégrée parmi les activités permanentes de la CNUCED par la résolution 59/209 de l'Assemblée générale. Outre cette contribution spécifique, la CNUCED a aidé le Comité à définir et à perfectionner les critères d'identification des PMA par des contributions théoriques, méthodologiques et statistiques³. En 2007, plusieurs PMA⁴ ont également bénéficié directement des services consultatifs et de l'assistance technique de la CNUCED, notamment d'activités visant à évaluer leurs progrès structurels et à améliorer leurs capacités institutionnelles, ou encore à élaborer une stratégie de transition sans heurt pour ces pays.

² Le Comité des politiques de développement a remplacé le Comité de la planification du développement en 1998.

³ *Assessing structural progress in countries that are deemed eligible for graduation: Implications for the triennial review of the list of LDCs*, CNUCED 10 janvier 2008). *Do they demonstrate «structural progress»? A summary of assessment of seven graduation cases: Cape Verde, Maldives, Samoa, Equatorial Guinea, Kiribati, Tuvalu and Vanuatu*, CNUCED, 10 janvier 2008.

⁴ Cap-Vert, Guinée équatoriale, Kiribati, Maldives, Samoa, Tuvalu et Vanuatu.

IV. COMMERCE INTERNATIONAL ET DOMAINES CONNEXES

11. La CNUCED aide les PMA à tirer parti pour leur développement du commerce international des biens et des services, et des produits de base. Cette activité a pour objectif général d'aider à atténuer la pauvreté et de promouvoir l'accès aux services essentiels pour de meilleures conditions de vie. En 2007, la CNUCED a aidé les PMA dans les principaux domaines ci-après:

A. Négociations commerciales, diplomatie commerciale et développement

12. La CNUCED a continué d'aider les PMA – tant collectivement qu'individuellement – à se préparer aux négociations du Cycle de Doha sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et à participer à ces négociations⁵. Elle a apporté son assistance également concernant les négociations sur le commerce des services, la facilitation du commerce, les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et des questions de développement comme l'aide pour le commerce. Le secrétariat a également prêté assistance aux PMA à propos des questions d'accès aux marchés, en particulier l'érosion des préférences et l'accès en franchise de droits et de contingents. Elle a aussi continué de les aider en ce qui concerne l'accession à l'OMC⁶, les négociations commerciales à l'échelle régionale entre pays en développement et les négociations entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne sur les accords de partenariat économique⁷. Cette aide a notamment consisté en évaluations sur les services et une préparation concernant: 1) les négociations régionales en vue de l'élaboration d'un cadre régional sur le commerce des services, 2) la participation aux négociations relatives à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC et 3) les difficultés liées aux négociations menées parallèlement entre la Communauté de développement de l'Afrique australe

⁵ Notamment dans le cadre d'une réunion consultative sur la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale de l'OMC sur l'aide pour le commerce, organisée par le bureau à Genève du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en collaboration avec le secrétariat du Commonwealth, la CNUCED et l'OMC (Genève, 26 et 27 avril 2007).

⁶ En 2007, un appui technique et consultatif, comprenant une visite d'étude et des cours de formation à Genève, a été fourni à l'Éthiopie, à la République démocratique populaire lao, à Sao Tomé-et-Principe, au Soudan et au Yémen. Des réunions de formation intensive sur la conduite des réunions de groupes de travail sur l'accession ont également été organisées à Genève et dans les différentes capitales à l'intention des membres de l'équipe de négociation des pays concernés.

⁷ Une assistance a également été fournie en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement concernant la préparation et l'organisation à Bruxelles les 13 et 14 juillet 2007 d'un atelier régional à l'intention des pays d'Afrique subsaharienne sur les accords de développement économique: Investissements, concurrence et marchés publics. Ces manifestations ont également reçu des contributions de fond, parmi lesquelles une réunion d'experts organisée par le secrétariat du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour débattre de ces accords et de questions institutionnelles et juridiques connexes (Bruxelles, 9-11 octobre 2007).

et l'Union européenne au sujet d'accords de partenariat économique. En outre, la CNUCED a assuré un appui institutionnel à plusieurs PMA dans le cadre du Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains (JITAP)⁸.

13. Par sa gamme d'activités complète sur les services, la CNUCED a également aidé les PMA: à évaluer la contribution du secteur des services à leur développement; à réformer ce secteur en mettant l'accent sur le développement; à améliorer l'accès aux services de base; et à produire un ensemble important de données et de documents de référence pour les négociations multilatérales et régionales sur le commerce des services. En 2007, les PMA ont bénéficié d'une assistance technique centrée sur le processus de demandes et d'offres pour les négociations relatives à l'AGCS et d'une assistance technique pour les négociations sur l'élaboration de règles concernant les modalités du traitement spécial des PMA, la réglementation intérieure et le mode 4. Une aide fonctionnelle a été fournie pour une réunion sur les négociations à l'OMC sur les services tenue à Port-Louis (Maurice) les 13 et 14 septembre 2007. Le travail du secrétariat a permis aux PMA de jouer un rôle plus dynamique et constructif dans les négociations de l'après-Hong Kong et du Cycle de Doha. Elle les a aussi aidés à renforcer leurs capacités institutionnelles, humaines et entrepreneuriales de négocier les Accords de l'OMC, de les appliquer et d'en tirer parti.

B. Droit de la concurrence, politiques relatives aux consommateurs et développement

14. En 2007, le secrétariat a fourni une large assistance aux PMA dans les domaines liés au droit de la concurrence, aux politiques de protection des consommateurs et au développement, aux échelons national, sous-régional et régional. Ces activités visent globalement à améliorer les capacités institutionnelles et la compétitivité des pays bénéficiaires et le climat général des affaires dans ces pays.

15. Aux échelons régional et sous-régional, la CNUCED a mis en place un examen collégial volontaire des politiques régionales de concurrence à l'intention des huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine⁹. Ces examens collégiaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'aide technique visant à réaliser des évaluations concises et factuelles et à recommander des politiques concernant les principaux obstacles à la création de marchés viables et concurrentiels dans les PMA. Dans ce contexte, une réunion et un atelier de formation régional ont eu lieu en 2007 au Bénin et au Sénégal, respectivement. La réunion au Bénin était chargée

⁸ L'assistance dans le cadre du JITAP a notamment consisté, en 2007, en un atelier de haut niveau des comités interinstitutionnels sur les négociations du Cycle de Doha (Genève, 9-11 juillet) auquel ont assisté des responsables et des spécialistes des questions commerciales du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, du Mozambique, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et de la Zambie ainsi que d'autres pays bénéficiaires du JITAP. Une aide a également été fournie, en coopération avec l'OMC et le Centre du commerce international, à la création d'un centre de référence sur l'OMC et de points d'information nationaux sur le système commercial multilatéral au Malawi, au Mali, en Mauritanie, au Mozambique, au Sénégal et en Zambie.

⁹ Sept des huit pays membres de l'Union sont des PMA.

d'examiner les recommandations de l'examen collégial et la suite qui leur a été donnée; l'atelier régional de formation organisé au Sénégal avait pour objet de développer les compétences des magistrats nationaux et d'améliorer leur compréhension des relations entre les tribunaux régionaux et nationaux. Le secrétariat a également prêté assistance à l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) pour appliquer les dispositions de l'Accord de 2002 de la SACU sur les politiques communes de concurrence et les pratiques commerciales déloyales. La CNUCED, le secrétariat de la SACU et les ministres chargés du commerce ont organisé des réunions consultatives nationales et des ateliers de collecte de renseignements pour l'élaboration de l'Accord de coopération de la SACU sur l'application des politiques de la concurrence et d'une annexe sur les pratiques commerciales déloyales à l'Accord, dont la version finale a été présentée en décembre 2007 au secrétariat de la SACU pour approbation et suite à donner. En outre, un réseau a été créé entre l'Union économique et monétaire ouest-africaine et les organismes de concurrence de ses États membres.

16. Au niveau national, plusieurs PMA ont également bénéficié des activités du secrétariat dans divers domaines du droit de la concurrence et des politiques de protection des consommateurs en 2007¹⁰. Les services d'un expert résident ont été mis à la disposition de l'organisme malawien de la concurrence pour une période de trois mois afin de l'aider à démarrer ses activités, tandis que dans le cadre de ses activités de recherche et d'analyse directive liées aux politiques de concurrence et au développement, la CNUCED a étudié les incidences des pratiques anticoncurrentielles sur les perspectives de commerce et de développement des PMA et plus particulièrement du Bénin, du Bhoutan, du Burkina Faso, du Cambodge, de la Guinée-Bissau, du Lesotho, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

C. Commerce, environnement et développement

17. Les PMA de la région de l'Afrique de l'Est continuent de bénéficier des activités¹¹ menées par l'Équipe conjointe spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la CNUCED pour le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de

¹⁰ Au niveau national, une table ronde a été organisée à Phnom Penh (Cambodge) le 13 juin 2007, à laquelle des représentants du Gouvernement et du secteur privé cambodgiens ont aidé à élaborer un cadre institutionnel pour l'application du droit de la concurrence. De même, deux ateliers nationaux à l'intention des acteurs concernés par les questions de protection des consommateurs, notamment le projet de loi sur la protection des consommateurs examiné par le Parlement cambodgien, se sont tenus au Bhoutan en 2007.

¹¹ Des projets nationaux d'évaluation intégrée ont été achevés pour les pays de la région d'Afrique de l'Est, notamment l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie; une conférence sur l'agriculture biologique en Afrique de l'Est, qui a attiré 250 participants et mobilisé des soutiens en faveur de l'agriculture biologique en tant que facteur potentiel d'accès aux marchés et de développement durable, a été organisée en mai 2007 à Dar es-Salaam en République-Unie de Tanzanie en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre du commerce international et la Fédération des mouvements d'agriculture biologique, et un atelier consacré aux «bonnes pratiques agricoles, en Afrique de l'Est et en Afrique australe: pratiques et politiques», auquel étaient conviés plusieurs pays, dont des PMA, a été coorganisé à Nairobi (Kenya) en mars 2007 par la CNUCED, la FAO et le Groupe d'étude national kenyan sur l'horticulture.

l'environnement et du développement. Une norme sur l'agriculture biologique en Afrique de l'Est a été créée à l'initiative de l'Équipe spéciale et a été approuvée par le Comité des normes d'Afrique de l'Est en mars 2007. Il s'agit de la deuxième norme régionale sur l'agriculture biologique adoptée dans le monde, et la première à être élaborée grâce à une véritable collaboration entre des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile. L'objectif immédiat est de garantir au consommateur que les produits portant le label «bio» sont cultivés selon des méthodes normalisées fondées sur la gestion de l'écosystème et la non-utilisation d'engrais artificiels et de pesticides. La nouvelle norme devrait stimuler le commerce de produits issus de l'agriculture biologique et le développement de marchés pour ces produits dans la région, faire mieux connaître l'agriculture biologique auprès des agriculteurs et des consommateurs, et créer une position de négociation unifiée qui aidera les agriculteurs biologiques est-africains à accéder aux marchés internationaux. Par son initiative BioTrade, la CNUCED a aussi aidé les PMA à renforcer leur capacité de créer des entreprises viables, capables d'appuyer la commercialisation des produits issus de la biodiversité au Mozambique, en Ouganda et en Zambie, notamment.

18. En 2007, l'Équipe spéciale a également produit l'étude intitulée *Best Practices for Organic Policy: What developing country governments can do to promote the organic agriculture sector* (UNCTAD/DITC/TED/2007/3) qui indique de quelle manière les PMA peuvent élaborer des politiques adaptées pour le secteur de l'agriculture biologique, notamment en ce qui concerne les normes et la réglementation, les marchés, la production, la formation et la recherche. En outre, des études de cas analytiques ont été publiées dans l'étude intitulée *Private-sector standards and national schemes for good agricultural practices: implications for exports of fresh fruit and vegetables from sub-Saharan Africa: Experiences of Ghana, Kenya and Uganda* (UNCTAD/DITC/TED/2007/13).

D. Produits de base et développement

19. En 2007, le secrétariat a réalisé un large éventail d'activités de renforcement des capacités et de coopération technique¹² concernant les produits de base et des domaines connexes, ce notamment dans un grand nombre de PMA; par exemple, un projet a été conçu et réalisé conjointement avec la Banque mondiale et le Conseil international des mines et des métaux sur les défis liés aux réserves minérales¹³. De la même manière, les Comores, la Guinée équatoriale,

¹² Des projets visant à aider les exportateurs des PMA à observer les prescriptions sanitaires et phytosanitaires et les normes du secteur privé ont été réalisés en Guinée, au Mozambique et dans des îles du Pacifique. Un projet sanitaire et phytosanitaire a également été lancé au Mozambique en avril 2007. La CNUCED a organisé des ateliers de formation sur des questions liées aux normes et à la certification en matière d'agriculture biologique au Mozambique en août et en octobre 2007, et sur les prescriptions sanitaires et phytosanitaires et sur les coûts de la sécurité et les critères de qualité des produits alimentaires agricoles au Vanuatu en août 2007.

¹³ Les sites Web www.natural-resources.org/minerals et www.goodpracticemining.org, qui contiennent des renseignements sur le projet et sur les bonnes pratiques dans le domaine minier, ont été conçus conjointement par la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Conseil international des mines et des métaux et le Department for International Development du Royaume-Uni. La Development Bank of Zambia, l'Eastern and

le Malawi, le Mali, la République centrafricaine, le Sénégal, la Somalie, le Soudan et le Tchad ont participé à la Conférence sur le négoce et le financement du pétrole et du gaz en Afrique, qui s'est tenue à Nairobi en mai 2007. Autre activité du secrétariat liée aux produits de base, la Conférence Inde-Afrique sur les hydrocarbures organisée à New Delhi (Inde) les 6 et 7 novembre 2007¹⁴ en préalable à la douzième session de la Conférence, qui a contribué à améliorer la coopération Sud-Sud dans le secteur de l'énergie, au niveau des gouvernements comme à celui du secteur privé.

20. En ce qui concerne le financement du commerce des produits de base, la CNUCED a accueilli à Genève les 22 et 23 mars 2007 la réunion annuelle du Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement, qui a rassemblé 13 institutions nationales et régionales – au service de plus de 80 pays – pour débattre de la coopération Sud-Sud et identifier les perspectives et les activités de mise en œuvre pour 2007-2008. En outre, elle a coorganisé avec la FAO, Multi Commodities Exchange of India Ltd. et la State Bank of India à Mumbai (Inde) du 15 au 17 mars 2007 une conférence internationale sur la révolution agraire et le financement de la chaîne de valeur agricole, qui a réuni 150 participants de pays parmi lesquels l'Afghanistan et le Bangladesh. Le principal objet de la conférence était d'examiner les meilleures pratiques dans l'utilisation des chaînes de valeur agricole comme mécanisme permettant d'offrir des services financiers aux acteurs de la chaîne. À Bamako (Mali), les 11 et 12 décembre 2007, la CNUCED, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a organisé un atelier régional sur l'amélioration de la chaîne de valeur dans le secteur du coton en Afrique par le développement du commerce et de l'investissement, l'accent étant mis en particulier sur la coopération Sud-Sud. Cette manifestation a appuyé l'«initiative sur le coton» (voir document TN/AG/GEN/4 de l'OMC) en examinant des moyens d'améliorer l'accès au financement et à l'investissement et le développement du commerce de coton. Huit PMA (dont le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, l'Ouganda, le Sénégal et le Tchad) ont participé à cet atelier régional.

E. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

21. À l'heure actuelle, 45 pays participent au Cadre intégré¹⁵. Des études diagnostiques pour l'intégration du commerce (EDIC) ont été menées à bien et des ateliers de validation ont été

Southern African Trade and Development Bank, la Banque d'investissement et de développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Banque africaine d'import-export ont également participé au projet.

¹⁴ Les PMA suivants ont participé à cette manifestation: Comores, Éthiopie, Malawi, Mauritanie, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan et Tchad.

¹⁵ Afghanistan, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Îles Salomon, Soudan, Timor Leste, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie.

tenus pour 30 pays¹⁶, tandis que pour 15 pays¹⁷, les études diagnostiques sur l'intégration du commerce en sont à différents stades d'avancement; un autre PMA fait actuellement l'objet d'un examen technique en préalable à son admission¹⁸. La CNUCED a continué de participer activement au processus EDIC, soit en formulant des observations de fond avant l'achèvement de l'EDIC, soit en participant aux principales missions EDIC. Elle a organisé des ateliers sur les activités préalables aux EDIC ainsi que des missions consultatives, et a offert un soutien pour la participation à des réunions du Cadre intégré, telles que les ateliers de validation EDIC. La CNUCED a aidé la République démocratique populaire lao et la Sierra Leone à élaborer un projet sur les règles d'origine et un projet pour le renforcement des capacités en matière de formulation de politiques commerciales et d'information commerciale, respectivement. En coopération avec le Centre du commerce international, elle a également contribué à un programme d'appui au développement des exportations au Bénin. À Sao Tomé-et-Principe, elle a travaillé auprès du Ministère du commerce à un projet de renforcement des capacités financé par des donateurs bilatéraux. Pour de plus amples renseignements au sujet du Cadre intégré, on se reportera au document TD/B/55/CRP.1.

V. INVESTISSEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

22. Au titre d'un projet lié au Compte de l'ONU pour le développement¹⁹, la CNUCED a lancé un projet d'assistance technique pour le Marché commun de l'Afrique orientale et australe ayant notamment pour objet de renforcer les capacités des organismes nationaux de promotion des investissements à recueillir, diffuser et analyser des données sur les investissements étrangers directs et les activités des sociétés transnationales. Cette activité consiste entre autres à aider les institutions à renforcer leurs capacités de façon à pouvoir évaluer l'importance des sociétés transnationales dans l'économie nationale et formuler des politiques favorables aux investissements. Elle vise également à consolider les réseaux et à bâtir des partenariats entre les pays de la région concernant les investissements étrangers directs et la compilation des données et de l'information sur les sociétés transnationales. La CNUCED a également mené à bien en

¹⁶ Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Tchad, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Vanuatu, Yémen et Zambie.

¹⁷ Afghanistan, Cap-Vert, Érythrée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Libéria, Niger, République démocratique du Congo, Samoa, Soudan, Timor Leste, Togo et Tuvalu.

¹⁸ Guinée équatoriale.

¹⁹ Le projet s'intitule «Appui à la prise de décisions et à la formulation d'orientations sur l'investissement étranger direct tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement et du Consensus de Monterrey». Les PMA qui en bénéficient sont les suivants; Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan et Zambie.

2007 un examen des politiques d'investissement²⁰ de la Mauritanie dont l'un des thèmes principaux était la promotion des investissements ainsi qu'un guide des investissements à l'intention du Bénin. Au cours de l'année, le secrétariat a également engagé une étude portant sur les meilleures pratiques dans les pays sortant d'un conflit, et qui a pris le cas du Mozambique comme exemple.

23. Dans le domaine de la promotion des investissements, plusieurs ateliers de formation et voyages d'études²¹ ont été organisés en 2007, dont bon nombre de PMA ont bénéficié. Le projet de renforcement des capacités sur la bonne gouvernance dans le domaine de la promotion et de la facilitation des investissements (dont les Maldives et le Rwanda ont été les bénéficiaires en 2007) s'est poursuivi par des activités de mise en œuvre des recommandations du rapport consultatif sur la bonne gouvernance dans le domaine de la promotion des investissements. La CNUCED a également continué d'assurer des formations et une assistance technique ciblée sur les accords internationaux d'investissement à plusieurs PMA dont l'Angola (sur les évolutions récentes touchant ces accords) et la République démocratique populaire lao (sur des questions techniques liées aux négociations avec le Japon relatives à un accord de libre-échange). En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, la CNUCED a organisé deux ateliers régionaux sur le développement des capacités productives et de l'offre locales dans le secteur pharmaceutique en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie.

24. L'Ouganda a achevé la phase pilote de sa participation au programme de la CNUCED concernant les relations interentreprises²². Depuis son lancement en 2005, le projet a rapproché cinq sociétés transnationales avec nombre de petites et moyennes entreprises des secteurs de l'agro-industrie (1 500), des télécommunications (13), de l'immobilier (6) et du secteur manufacturier (4). Compte tenu du succès de la phase initiale, toutes les sociétés transnationales participantes se sont engagées à apporter leur concours et leur aide au développement du programme. L'un des principaux enseignements de la phase pilote est que le programme a aidé les fournisseurs nationaux à se moderniser et à être préparés pour conclure des partenariats. Le programme s'est aussi révélé être un mécanisme efficace pour améliorer les compétences de gestion des petites et moyennes entreprises aussi bien urbaines que rurales. Dans le but d'élargir la phase pilote du programme, la CNUCED a organisé en 2007 deux ateliers de formation à

²⁰ Le secrétariat a aussi engagé un examen des politiques d'investissement dans trois autres PMA – Burkina Faso, Burundi et Sierra Leone – tandis que le Bénin, l'Éthiopie et le Rwanda ont bénéficié d'un certain nombre d'activités de suivi pour la mise en œuvre des recommandations issues des examens les concernant, qui sont déjà achevés.

²¹ Au nombre desquels un voyage d'études à l'intention de cadres et de responsables originaires d'Afghanistan, des Îles Salomon et du Samoa, organisé par l'organisme japonais du commerce extérieur; un atelier organisé pour former des représentants angolais pour les questions commerciales à plusieurs questions liées à la promotion des investissements et au commerce; et un atelier sur le ciblage et le suivi des investisseurs tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) à l'intention du personnel de l'organisme éthiopien de la promotion des investissements.

²² Ce programme vise à améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises en établissant des relations entre les sociétés transnationales et les fournisseurs nationaux ou en renforçant les relations existantes.

l'entrepreneuriat en République-Unie de Tanzanie à l'intention des entrepreneurs et des chefs d'entreprise. Cette formation, fondée sur la méthodologie du programme de développement de l'entreprise (Empretec), était organisée dans le cadre d'une initiative de la CNUCED visant à lancer le programme sur les relations interentreprises et à créer un centre Empretec dans le pays.

VI. TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE

A. Programme du système douanier automatisé (SYDONIA)

25. Le système SYDONIA++ est devenu depuis peu opérationnel en Afghanistan, en Guinée, à Madagascar, en Mauritanie et au Togo tandis que des accords visant à appuyer et/ou développer les projets existants ont été signés avec le Cambodge, Haïti, la République centrafricaine, le Tchad, et le Timor-Leste. Dans la région de l'Afrique de l'Est, cinq projets nationaux (pour les Comores, la République démocratique du Congo et l'Érythrée, notamment) sont en cours de réalisation, en coopération avec le secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe. En 2007, de nouvelles activités de coopération régionale ont été engagées avec le secrétariat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale pour aider à concevoir et réaliser un système de transit régional dans le cadre du programme SYDONIA. Le secrétariat a également fourni une assistance technique importante à l'Afghanistan en 2007 (par l'intermédiaire du projet d'assistance d'urgence pour la modernisation des douanes et la facilitation du commerce financé par la Banque mondiale), par exemple, pour l'élaboration d'un nouveau cadre juridique pour le secteur des transports afghans et d'une nouvelle réglementation applicable aux sociétés de transport présentes dans le pays.

B. Activités de facilitation du commerce et des transports

26. En 2007, la CNUCED a mené à bien le projet – financé par le Compte de l'ONU pour le développement – relatif au renforcement des capacités de facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit. L'objectif principal de ce projet était de soutenir la création d'entreprises et de groupements transfrontières au moyen de partenariats public-privé. Des groupements ont été établis en divers points des couloirs de transit choisis en Afrique et en Asie, à savoir le couloir Trans-Capriivi reliant la Namibie à la Zambie et le couloir Bangkok-Vientiane reliant la République démocratique populaire lao à la Thaïlande. Ce projet a également aidé à créer un réseau opérationnel et de coopération entre des acteurs comme les autorités douanières et portuaires, les opérateurs de terminaux, les transitaires, les commissionnaires en douane et d'autres autorités aux frontières des pays concernés. Cela a permis ensuite d'améliorer le déroulement concret des activités de transport et de facilitation du commerce. En 2007, le secrétariat a également organisé à Dakar un cours sur la facilitation des transports et du commerce conformément au Plan d'action de Bangkok.

C. Examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (STI)

27. L'Angola et la Mauritanie ont été bénéficiaires du Programme d'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) proposé par la CNUCED. L'examen STI de l'Angola a été présenté à la onzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui s'est tenue à Genève en mai 2008. Il a servi de base à un dialogue ouvert et à des échanges d'expérience entre les décideurs et d'autres parties prenantes

sur des questions comme l'investissement, le renforcement des capacités, la mise en valeur des ressources humaines et le transfert des technologies. Il a aussi permis de définir des recommandations ciblées par secteur pour l'agriculture, l'éducation et la santé, ainsi que des mesures visant à créer des conditions favorables à l'innovation dans le pays. Les PMA ont également bénéficié de la nouvelle initiative du secrétariat, le Réseau de centres d'excellence scientifique et technologique (CEST)²³, lancée en 2007. L'initiative CEST souligne l'importance de la coopération Sud-Sud comme moyen de mettre la technologie au service du développement et d'enrayer les conséquences néfastes de la fuite des cerveaux. Plus d'une centaine de jeunes scientifiques de pays en développement (dont 46 PMA) ont bénéficié de l'initiative.

D. Technologies de l'information et des communications (TIC): commerce et tourisme électroniques

28. En 2007, le secrétariat a fourni des services consultatifs aux Gouvernements cambodgien et laotien sur les questions relatives aux TIC afin de les aider à élaborer des projets de loi sur le commerce électronique dans le contexte d'un cadre juridique régional harmonisé. Des tables rondes permettant une consultation des acteurs ont été organisées au Cambodge et en République démocratique populaire lao en 2007 afin de présenter le projet de loi sur le sujet et de débattre de ses conséquences juridiques pour les perspectives de commerce et de développement des deux pays. La CNUCED a également prêté assistance au secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est afin de rédiger une législation régionale sur le commerce électronique; une équipe régionale d'étude²⁴ a été créée à cet effet en 2007. Deux autres ateliers régionaux²⁵ ont été organisés en 2007 sur la mesure de la société de l'information et le déploiement et l'utilisation des TIC dans les pays en développement.

29. En ce qui concerne le tourisme électronique, la CNUCED a continué d'aider les PMA à élaborer, réviser et/ou appliquer des politiques nationales. Les diverses activités du secrétariat ont aidé les pays bénéficiaires à mieux comprendre les incidences pour le développement de

²³ Projet conjoint de la CNUCED et de la Commission de la science et de la technique au service du développement, l'initiative CEST s'adresse aux institutions scientifiques de premier plan des pays en développement qui sont disposées à servir de pôle régional pour la recherche et la formation. Elle vise à améliorer les compétences de jeunes scientifiques et ingénieurs d'autres pays en développement, renforcer les liens au sein de la communauté scientifique des pays en développement et à diffuser des techniques de pointe susceptibles de servir au développement.

²⁴ Les membres du groupe d'étude proviennent des ministères et administrations publiques compétents; d'associations régionales de juristes et d'autres professionnels comme la East African Law Society, l'East African Magistrates and Judges Association et l'East African Business Council; et du secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (Département des affaires juridiques, Cour de justice est-africaine et Assemblée législative de l'Afrique de l'Est). La première réunion régionale de l'équipe spéciale a été organisée en janvier 2008.

²⁵ Un atelier a été organisé à Addis-Abeba du 7 au 9 mars 2007 en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, l'Union internationale des télécommunications et la CNUCED. Un deuxième atelier régional de renforcement des capacités sur la mesure de la société de l'information en Asie occidentale s'est tenu en Égypte au Caire les 20 et 21 juin 2007, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la CNUCED, le bureau régional pour les États arabes de l'UIT et l'OCDE.

l'utilisation des TIC dans le secteur du tourisme. La CNUCED a aussi fourni une assistance au renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes, notamment pour la création de partenariats public-privé qui ont pour objectif de gérer et de promouvoir collectivement des destinations touristiques à l'aide des TIC. Des études de cas ont également été menées à bien au Cambodge et en République démocratique populaire lao. Le secrétariat a organisé un certain nombre d'ateliers de formation²⁶ sur les TIC et le tourisme durable pour des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile.

E. Institut virtuel, TrainForTrade et cours sur les principales questions économiques internationales²⁷

30. L'Institut virtuel de la CNUCED a continué d'aider des institutions universitaires²⁸ des PMA à développer leur enseignement et leur recherche sur les questions liées au commerce et au développement. En 2007, avec l'assistance de la CNUCED, sept universitaires du Mozambique, du Sénégal, de l'Ouganda et de la République unie de Tanzanie se sont rendus à Genève pour travailler sur différents projets de recherche intéressant leur pays respectif. Également en 2007, 21 étudiants tanzaniens en maîtrise de commerce international ont bénéficié d'un cours assuré par le personnel de la CNUCED sur l'économie de la production et du commerce des produits de base. Par ailleurs, deux chercheurs sénégalais ont reçu une aide afin d'adapter le matériel pédagogique de l'Institut virtuel sur les produits de base aux besoins des institutions universitaires de leur pays.

31. Dans le cadre du programme TrainForTrade, 14 responsables de l'enseignement à distance ont pris part à Dakar en avril 2007 à un atelier de quatre jours²⁹ sur les moyens de faciliter la gestion des séances d'enseignement à distance et d'accéder à la plate-forme d'apprentissage TrainForTrade. Dans le domaine de la gestion des ports, des agents portuaires des ports de Cotonou, de Dakar et de Lomé ont participé pendant trois semaines à un atelier de formation des instructeurs organisé à Marseille (France) au début de 2007. Également en 2007, les ports de Cotonou, de Conakry, de Dakar, de Lomé, de Phnom Penh et de Sihanoukville (Cambodge) ont

²⁶ D'autres ateliers de formation ont été organisés à Antsirabe (Madagascar) en juillet 2007 et à Vientiane (République démocratique populaire lao) en novembre 2007. En outre, la CNUCED a organisé une conférence Asie-Pacifique et deux ateliers sur le tourisme électronique à Kota Kinabalu (Malaisie), en mars 2007, auxquels ont participé des PMA de la région (Bhoutan, Cambodge, Îles Salomon, Maldives et Népal). Un séminaire à distance a également été organisé à l'intention du Bénin et du Burkina Faso en novembre 2007.

²⁷ Appelé précédemment cours du «paragraphe 166».

²⁸ Université de Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Université Edouardo Mondlane (Mozambique) et Université Makerere (Ouganda).

²⁹ Le premier atelier a réuni des participants du Bénin, de la Guinée, de Madagascar, du Mali, de Mauritanie, du Sénégal et du Togo. Un deuxième atelier a été organisé pour le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et le Togo avec le concours de cadres-enseignants locaux formés par le programme d'enseignement à distance de la CNUCED. À la suite des ateliers, des décideurs de ces huit pays se sont réunis à Genève grâce à un financement reçu du Gouvernement belge pour débattre d'activités de coopération technique possibles dans le domaine du tourisme durable au service du développement.

reçu une assistance du secrétariat dans le domaine de la gestion des ports et d'autres questions connexes. En Asie, dans le cadre d'un projet régional en faveur du Cambodge et de la République démocratique populaire lao, le secrétariat a organisé 17 ateliers, dont 2 ateliers régionaux de «formation des formateurs».

F. Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)

32. L'assistance technique de la CNUCED dans le domaine de la gestion et de l'analyse de la dette comprend la conception, l'installation et la maintenance de logiciels spécialisés afin de répondre aux besoins opérationnels, statistiques et analytiques des pays bénéficiaires. Ce programme contribue également aux efforts de renforcement des capacités institutionnelles et humaines grâce à des services de formation et de conseil, de validation des données de la dette et d'analyse fondamentale de la dette. En 2007, 29 institutions de 22 PMA³⁰ ont bénéficié d'une assistance technique dans le cadre du programme SYGADE, 17 de ces pays étant actuellement utilisateurs de SYGADE pour la gestion de leur dette au jour le jour. Le Cambodge a été le dernier pays à rejoindre le système en 2007, et des négociations sur la mise en œuvre de SYGADE par deux autres PMA – le Cap-Vert et les Comores – ont commencé.

VII. CONCLUSION

33. Comme les années précédentes, les PMA ont été en 2007 des bénéficiaires importants – aussi bien individuellement que collectivement – des activités menées à l'échelle de la CNUCED au titre du Programme d'action. Des efforts supplémentaires sont nécessaires de la part des donateurs, des pays bénéficiaires et du secrétariat afin de garantir la continuité et le caractère durable des projets et programmes de renforcement des capacités. Pour renforcer l'impact technique et les retombées pour le développement des PMA du large éventail d'activités proposées par le secrétariat, il est indispensable que les ressources soient prévisibles, que les PMA aient les moyens de prendre le relais et que la continuité et le caractère durable des activités de renforcement des capacités soient assurés. À cet égard, le Fonds d'affectation spéciale CNUCED-PMA reste un outil important pour lancer, concevoir et mettre en œuvre les activités de coopération technique et de renforcement des capacités. Il demeure néanmoins nécessaire d'en diversifier les sources de financement, car ces derniers temps seuls quelques donateurs y ont contribué.

34. Compte tenu des nombreuses activités menées par la CNUCED et afin que les PMA puissent accélérer leur croissance et leur développement économiques, améliorer leur compétitivité à l'exportation et tirer un meilleur parti des fortes hausses récentes des prix des matières premières, il est urgent que des mesures soient prises et qu'une réflexion soit menée sur les politiques nationales et internationales dans les domaines suivants: réduction des coûts de transaction commerciaux; développement des capacités humaines et institutionnelles; et produits de base, diversification et création de valeur ajoutée, notamment par un renforcement du rôle des investissements étrangers directs dans l'économie des PMA et de l'ensemble de leurs capacités productives.

³⁰ Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Guinée Bissau, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Yémen et Zambie.